

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE du MAIRE

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.
Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce.

Demande d'autorisation de brocantes par l'étoile sportive du district d'Isbergues les samedi 4 mars 2023 et dimanche 5 mars 2023.

OBJET :

**Brocantes des samedi 4 mars
et dimanche 5 mars 2023**

Article 1^{er}: Monsieur BODART Geoffrey, Président de l'Etoile sportive du district d'Isbergues est autorisé à organiser des ventes au déballage dans le cadre de brocantes.

Article 2: Ces manifestations se dérouleront le samedi 4 mars 2023 et le dimanche 5 mars 2023, complexe Edmond Mille.

Fait à ISBERGUES, le vingt et un février deux mil vingt-trois.

Le Maire,

